



VILLE DE BOLLENE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS	5
I – Budget du CCAS	5
1-1 Première approche du compte administratif 2025.....	5
1-2 Budget prévisionnel 2026.....	7
II – STRUCTURE DES EFFECTIFS	9
III – BILAN DES ACTIVITES DU CCAS	10
1 - Repérage et accueil des publics	10
2 – L’action Sociale	10
2-1 - Missions légales obligatoires	10
2-1-1 L’aide sociale.....	11
2-1-2 La domiciliation des personnes sans domicile stable.....	11
2-1-3 Vers un meilleur accompagnement des publics vulnérables.....	11
3 – Les missions facultatives du CCAS	12
3-1- L’attribution d’aides financières sous forme de Chèques d’accompagnement personnalisés	12
3-2 - Aide Pass’Eau	12
3-3 - Aide Fonds Départemental de Solidarité	12
3-4 - Instruction des dossiers de surendettement	12
3-5 - Orientations vers les associations	12
3-6 - L’aide à l’accès au logement social	13
3-7- L’aide aux démarches liées à la retraite	13
3-8- Le service de téléassistance	13
4 – ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS : veiller à la persistance du lien social	13
4 – Les activités et animations	13
4-1 - Fêtes des grands-mères.....	13
4-2 – Thés dansants.....	13
4-3 – Semaine bleue.....	13
4-4 – Séances ciné-seniors.....	14
4-5 - Colis de Noël.....	14
4-6 - Repas des seniors.....	14
4-7 - Les ateliers de prévention du vieillissement.....	15
4-8 – Journée festive à la Cigalière.....	15
5 – La mobilité	15
5-1 – L’aide à la mobilité des seniors.....	15
5-2 – Instruction de demandes de gratuité des transports via le TUB.....	15
6 – Les actions complémentaires	15
6-1 – Octobre Rose.....	15
6-2 – L’animation des jardins familiaux.....	16
6-3 - La veille en période de canicule.....	16
6-4 - Les permanences.....	16
V – CONCLUSION sur les activités du CCAS	17

PREAMBULE

La loi d'Orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose aux CCAS des villes concernées.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière.

Ce document présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 du CCAS de Bollène, support du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget 2026. Il s'inscrit dans les obligations légales des collectivités de plus de 3 500 habitants et doit éclairer les élus sur l'évolution des dépenses, des effectifs, les engagements pluriannuels et les besoins sociaux de la population.

Contexte économique National

En 2026, la France entre dans une phase de croissance modérée, sur fond de fortes tensions sociales et de contraintes budgétaires durables.

La croissance du PIB reste faible : après environ 0,8 % en 2025, les prévisions situent la progression autour de 0,9 % en 2026. L'économie évite la récession mais demeure fragilisée par la faiblesse de la demande intérieure, l'investissement atone et un climat d'incertitude politique. L'inflation, revenue à des niveaux modérés après le choc de 2022–2023, est attendue autour de 1,5–1,6 % en 2026, ce qui apaise la crise du pouvoir d'achat sans la résoudre complètement.

Contexte économique en Région PACA

Au 3e trimestre 2025, la croissance de l'emploi salarié ralentit en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La dynamique entrepreneuriale est meilleure dans la Région qu'au niveau national : le nombre de créations d'entreprises y progresse plus vite et le volume de défaillance diminue pour l'ensemble des trois premiers trimestres, alors qu'il continue d'augmenter en France métropolitaine.

Chômage

Le taux de chômage progresse légèrement et s'établit à 7, 5% de la population active nationale et 8,2 % de la population active régionale. Une partie de cette hausse serait à imputer à la loi sur le plein emploi qui prévoit depuis janvier 2025 l'inscription automatique auprès de France Travail de « l'ensemble des personnes sans emploi », en particulier des bénéficiaires du RSA.

Projet loi de finances 2026

Les motions de censure déposées à la suite du recours au 49.3 ont été rejetées par les députés. La partie "recettes", la partie "dépenses" et le projet de loi de finances dans son ensemble, sont considérées adoptées sans vote.

La loi de finances pour 2026 vise à ramener le déficit public à 5% du PIB (contre 5,4% en 2025), avec un déficit de l'État fixé à 134,6 Md€ et une dette publique dépassant 118% du PIB. Les recettes atteindraient 365,5 Md€, pour un taux de prélèvements obligatoires de 43,9% du PIB.

Les mesures concernant les particuliers

La loi de finances indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9%), tout comme les prestations sociales. L'abattement de 10% sur les pensions de retraite est maintenu.

La contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR), est reconduite

Une nouvelle taxe sur le patrimoine financier, visant les actifs des sociétés dites "holdings", est instaurée pour faire échec aux stratégies de contournement de l'impôt.

La prime d'activité est revalorisée à hauteur de 50 euros en moyenne. Le repas à un euro est étendu à l'ensemble des étudiants.

L'exonération fiscale et sociale sur les pourboires est prolongée jusqu'à fin 2028. Le texte prévoit également de maintenir l'exemption d'impôts sur les indemnités journalières pour affection longue durée (ALD) et la réduction d'impôts pour frais de scolarité.

200 millions d'euros de dépenses sont prévus au titre de l'aide médicale d'Etat

Concernant le logement, la réduction de loyer de solidarité (RLS), une aide au logement financée par les bailleurs sociaux, est réduite à 900 millions d'euros contre 1,1 Md€ en 2025.

Une taxe de 2 € "petit colis" est créée et la taxe exigée pour une première demande ou le renouvellement d'un titre de séjour est augmentée,

La trajectoire de hausse du malus CO2 fixée dans le cadre de la loi de finances 2025 est maintenue pour 2026 et 2027 et prendra fin en 2028.

Le plafond du dispositif de réduction d'impôt dit "Coluche" est augmenté. L'objectif est d'inciter le don aux associations et organismes d'aide aux personnes en matière de repas, de logement, de soins médicaux et de violences conjugales

Les mesures touchant les entreprises

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE), initialement prévue pour la seule année 2025, est prolongée en 2026, les entreprises de taille intermédiaire ont été exclues du champ de la contribution.

L'avantage fiscal "pacte Dutreil", appliqué aux transmissions d'entreprises familiales, est davantage encadré. Cette niche fiscale permet un abattement fiscal de 75%.

Un plafonnement de la prise en charge des droits issus de l'alimentation du compte personnel de formation (CPF) est instauré pour les formations menant à une certification professionnelle ou autre formation certifiante attestant de compétences professionnelles. La possibilité de financer son permis de conduire via le CPF sera réservée aux demandeurs d'emploi. L'aide dont bénéficiaient jusque-là les apprentis pour financer leur permis de conduire a été supprimée.

Dans les domaines de l'énergie et des transports, des réductions voire des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont instaurées.

Dans la continuité du PLF 2025, plusieurs dispositions en faveur des agriculteurs sont reconduites. Un crédit d'impôt de 7,5% pour soutenir les exploitants adhérant aux coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) est créé. Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique est prolongé jusqu'en 2028.

Le crédit d'impôt pour investissement en faveur de l'industrie verte (C3IV) est prorogé jusqu'à 2028.

La maîtrise des dépenses de l'État

Le texte prévoit de ralentir la hausse des dépenses publiques,

Des économies seront opérées au niveau des ministères et des collectivités. Des ministères font exception : ministères de la justice, de l'éducation et de l'agriculture, bénéficieront d'augmentation de crédits ainsi que le budget « Défense ».

En matière d'emplois publics, le plafond des emplois de l'État augmente de plus de 8 000 équivalents temps plein annuel travaillé par rapport à 2025. 4 000 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2026 et 500 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont prévus.

Le programme d'investissements France 2030 a été réduit de 1,1 Md€. Le budget du Fonds Vert est réduit à 800 millions d'euros.

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), dont le coût est supporté par les collectivités pour chaque tonne de déchet enfoui ou incinéré, va augmenter annuellement jusqu'en 2030.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros.

I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS

Les budgets traduisent en termes financiers la réalisation des missions attribuées au CCAS

I – Budget du CCAS

I-I Première approche du compte administratif 2025

	Données prévisionnelles par section	
	Fonctionnement	Investissement (y compris RAR)
Recettes de l'exercice	676 864,14€	3 115,11€
Dépenses de l'exercice	649 768,46€	32 441,60€
Résultat de l'exercice	27 095,68€	- 29 326,49€
+/- Résultats 2024 Reportés	14 056,96€	485,76€
Résultat de clôture par section	41 152,64€	- 28 840,73€
Résultat global de clôture	12 311,91€	

Ces chiffres sont indiqués sous réserve d'une parfaite concordance des chiffres à venir du service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine

Les excédents de fonctionnement cumulés, s'élèvent 41 152,64 euros.

Au 31 décembre 2025, le CCAS n'a pas de stock de dettes.

Compte administratif 2025-section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les principales ressources du CCAS sont composées des produits de prestations fournies par le CCAS, des participations financières et subventions des collectivités.

Recettes réelles		CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chapitre 70	Produits des services	87 983.85 €	92 884.15 €	96 091,66€
Chapitre 74	Dotation Commune	802 000.00 €	473 000.00 €	<i>Inscription au chapitre 75</i>
	Dotation Département - CAF	28 052.66 €	19 410.96 €	25 501,39€
Chapitre 75	Autres produits	1 643.31 €	4 203.90 €	553 866,67€

Chapitre 70 : Recettes liées aux produits des services :

Il s'agit de l'ensemble des recettes liées aux services payants proposés par le CCAS aux Bollénois disposant de ressources. Au titre de l'année 2025, ces recettes s'élèvent à 96 091,66€ :

- Repas et thés dansants
- Redevance pour la location des parcelles de jardins
- Remboursement par la CCRLP du service d'aide à la mobilité des seniors.

Les produits de services sont en augmentation sur trois ans.

Chapitre 74 : Recettes liées aux dotations et subventions versées au CCAS

Parmi cette typologie de recettes, nous trouvons :

- L'aide financière pour l'instruction des dossiers "aide sociale légale" par le Département de Vaucluse.
- La subvention de 15 000€, versée par le Département de Vaucluse au titre de la convention portant sur l'accompagnement global.
- La subvention de la CAF versée au titre du fonctionnement du Relai-vacances

Chapitre 75 : Autres produits

La subvention d'équilibre de la Ville, qui est obligatoire, représente l'essentiel des recettes du CCAS. En 2025, le montant de cette subvention d'équilibre s'établissait à 550 000€. Selon la nomenclature comptable en vigueur la subvention de la ville est inscrite au chapitre 75, compte 7573 : Subventions de fonctionnement des organismes publics

Les autres produits concernent la redevance et les cautions pour la location des parcelles des jardins familiaux

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement des dépenses liées au personnel.

Dépenses réelles		CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chapitre 011	Charges à caractère général	131 905.01 €	161 108,00 €	159 968,43€
Chapitre 012	Charges de personnel	412 501.67 €	444 955,96 €	448 457,76€
Chapitre 65	Autres charges	405 511.52 €	33 890,91 €	39 165,97€

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Elles sont constituées essentiellement des dépenses liées au personnel, pour un montant estimé à 448 457,76€.

L'évolution 2024/2025 s'explique par :

- L'adhésion au comité national d'action sociale en année pleine : le CCAS a décidé d'adhérer au CNAS à compter du 1er mars 2024, dans l'objectif de rénover l'action sociale à travers des prestations ciblées
- Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à l'ensemble des agents

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Elles représentent un montant total de 159 968 €. Il s'agit des dépenses courantes liées au fonctionnement des différents services du CCAS comme l'achat de fournitures administratives, produits d'entretiens, assurances, location de copieur, contrats d'entretien des locaux. Les animations en direction des seniors sont conduites dans le cadre des manifestations de fin d'année, de la semaine bleue », des thés dansants, des séances de cinéma, de l'aide à la mobilité...pour un montant de 124 411€.

Chapitre 65 : Autres charges

Cette rubrique comprend notamment :

- Les dépenses liées aux aides facultatives du CCAS, notamment l'achat de chèques d'accompagnement personnalisé
- Les dépenses liées aux participations aux FLAJ et FSL
- Les subventions aux associations

Compte administratif 2025- section d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement pour le CCAS s'élèvent à 31 15 € et se composent :

- Des amortissements
- Des encaissements des cautions pour les jardins familiaux

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2025 à 10 069 € et concernent la restitution de cautions pour les jardins familiaux, l'achat de deux ordinateurs ainsi que la réalisation de l'étude préalable à l'aménagement des locaux par un cabinet d'architecture.

I-2 Budget prévisionnel 2026

Section de fonctionnement – Dépenses

Dépenses		Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	159 968,43 €	184 115 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	448 457,76 €	487 690 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 456 €	19 200 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	39 165,97 €	39 897 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	720,00 €	200 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions dépréciation des actifs circulants	0,30€	100 €
Total		649 768,46 €	731 202 €

Les principales évolutions concernant les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre couvre les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS. Les charges à caractère général progresseraient de 24 000 euros en tenant compte d'une hypothèse d'inflation comprise entre 3% et 4% et en tenant compte de la reconduction des actions et la réalisation d'un séjour solidaire à destination des aînés les plus isolés pour un montant de 1000 euros.

Sont inscrites au budget la reconduction d'une troisième journée pour le repas spectacle de fin d'année, l'augmentation du nombre de colis et la réalisation des animations, notamment dans le cadre de la semaine bleue et d'octobre rose, de la fête de la nature. Sont également programmées des séances de cinéma, avec le maintien de l'ouverture des deux salles de projection, ainsi que des thés dansants.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Il est prévu une augmentation des charges de personnel sur l'ensemble des postes de l'effectif, en lien avec les augmentations dues à la mise en place de la couverture prévoyance obligatoire, l'augmentation du taux CNRACL, et la révision du Régime Indemnitare. Un taux de GVT (glissement vieillesse technicité) de 2% est appliqué.

Par délibération du 25 septembre 2025, le CCAS a souhaité préserver la situation financière de ses agents. À cette fin, il a été décidé de ne plus appliquer de réfaction du régime indemnitaire en cas de congé de maladie ordinaire. Ainsi, le CCAS rétablit l'attribution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), telle que prévue dans le cadre du régime indemnitaire du CCAS, y compris en cas de maladie ordinaire, à compter du 1er janvier 2026

À compter du 1er janvier 2026, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans le domaine de la santé. Dans ce cadre, le CCAS de Bollène, par délibération en date du 31 octobre 2025, a décidé de participer au risque « santé » selon la procédure de labellisation et de verser une participation mensuelle brute de 25 € par agent.

Il est tenu compte du recrutement d'un assistant de service social

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Les aides aux organismes ainsi que les aides facultatives restent stables par rapport à 2025

En 2025 une dépense exceptionnelle a été réalisée pour l'inhumation d'un indigent

Section de fonctionnement – Recettes

Recettes		Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
Chapitre 013	Atténuation de charges	50,54 €	100 €
Chapitre 70	Produits de services	96 091,66 €	92 000 €
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	25 501,39 €	22 180 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante <i>Dont subvention Mairie</i>	553 866,67 € 550 000 €	604 010 € 600 000 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	876,10 €	100 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissement et provisions	477,78 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	876,10€	500 €
Sous-total		676 864,14 €	718 890 €
Résultat reporté 002		14 056,96 €	12 312 €
Total		690 921,10 €	731 202 €

Les principales évolutions concernant les recettes de fonctionnement

-La subvention versée par la ville, principale recette du CCAS, est en évolution pour un montant de 600 000 euros contre 550 000 euros en 2025.

-Les produits de service sont en légère diminution : le remboursement des dépenses de l'aide à la mobilité des seniors par la communauté de communes ne tient pas compte en 2026 de dépenses exceptionnelles réalisées en 2025 pour des réparations. Les recettes des prestations de services restent stables (thés dansants, repas).

-Les subventions sont en légère diminution, la CAF ayant régularisé en 2025 le montant attribué en 2024 pour le fonctionnement du Relais vacances. Les subventions du Conseil Départemental pour l'aide légale et l'accompagnement global sont reconduites, ainsi que celle de la CAF.

Section d'investissement

Les principales évolutions concernant les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		Prévisionnel 2026	Recettes d'investissement		Prévisionnel 2026
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 520 €	Chapitre 1068	Dotations et réserves	28 840 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	900 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	900 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 200 €
Chapitre 001	Solde d'investissement reporté	7468 €			
Chapitre 10	FCTVA	180 €			
Sous-total		27 568 €	Sous-total		48 940 €
Reste à réaliser		21 372 €			
Total		48 940€	Total		48 940 €

Les dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 18 520 euros pour permettre de renouveler l'équipement informatique et le mobilier de bureau.

Conclusion

Le budget prévisionnel du CCAS illustre la volonté de la municipalité et du CCAS à assumer pleinement ses missions obligatoires comme facultatives. Mais il démontre également l'augmentation du besoin de la population bollénoise en matière d'accompagnement social dans un contexte économique dégradé. Il montre également la nécessité de répondre aux attentes des publics seniors, qui ont parfaitement renoué avec les activités et animations proposées par le CCAS, après des années marquées par les suites de la crise sanitaire de 2020

Le CCAS poursuit sa volonté d'agir auprès des publics vulnérables. Une demande de subvention au Département au titre de l'accompagnement global sera reconduite.

Malgré un contexte financier contraint, la Ville de Bollène a choisi de renforcer en 2026 la subvention attribuée au CCAS.

II – STRUCTURE DES EFFECTIFS

Depuis 2021, la Ville a créé 4 postes au CCAS :

- 1 poste à l'accueil, qui permet désormais aux personnels qui se relayaient autrefois à l'accueil de se concentrer sur leurs missions
- 1 poste pour l'accompagnement à la mobilité des seniors, qui permet de répondre à un véritable besoin

auquel l'organisation précédente ne permettait pas de répondre correctement

- 2 postes d'assistantes de service social, en 2021 et début 2026 afin d'accompagner au mieux les administrés sur le plan social et socio-professionnel.

En 2025, le tableau des effectifs du CCAS se décompose comme suit :

Filières statutaires	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Total	Hommes	Femmes
Administrative	4	2	6	0	6
Technique	0	0	0	0	0
Médico-Sociale	2	1	3	0	3
TOTAL	6	3	9	0	9
	66.67 %	33.33 %	100 %	0%	100 %

Tableau des effectifs du CCAS au 1^{er} février 2026

Filières statutaires	Titulaires et stagiaires	Contractuels	Total	Hommes	Femmes
Administrative	5	1	6	0	6
Technique	0	0	0	0	0
Médico-Sociale	3	1	4	0	4
TOTAL	8	2	10	0	10

III – BILAN DES ACTIVITES DU CCAS

Le Code de l'action sociale et des familles confie aux CCAS/CIAS des missions essentielles : accueil inconditionnel, accompagnement social, aide d'urgence, domiciliation administrative et coordination des acteurs sociaux locaux.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bollène est l'acteur essentiel de la politique sociale développée dans la commune.

Les activités du CCAS sont dédiées

- À l'action sociale, avec des missions obligatoires et facultatives,
- À la vie sociale des seniors, à travers des actions de prévention et d'animation.

I - Repérage et accueil des publics

Le CCAS assure l'accueil de proximité, et le repérage des situations de rupture, en lien avec les services de la ville et les partenaires locaux

En 2025, 2133 personnes distinctes ont été en contact téléphonique avec le CCAS et 2581 personnes se sont rendues au CCAS, pour un total de 14174 passages

Le nombre d'usagers reste stable sur trois ans, mais la fréquentation augmente (plus 1400 passages par rapport à 2024)

2 – L'action Sociale

Le CCAS assure pleinement ses missions non seulement obligatoires mais aussi facultatives en matière de politique sociale. Il apporte ainsi son soutien aux Bollénois qui se trouvent dans une situation précaire ou qui sont confrontés à des difficultés d'accès aux droits ou des difficultés financières.

2-1 - Missions légales obligatoires

2-1-1 L'aide sociale

Le CCAS assure l'instruction administrative des dossiers de demande de secours et assume donc un rôle d'accueil des demandeurs, d'information, d'aide au remplissage des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives. Une fois le dossier instruit, le CCAS transmet à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, Caisse d'Assurance vieillesse, Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Le CCAS de la ville de Bollène travaille donc nécessairement en lien avec chacune des institutions responsables de la gestion des prestations sociales légales.

Pré-instruction des demandes d'aide sociale

L'aide sociale pour les personnes âgées et les personnes handicapées est une aide qui permet :

- De prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement en établissement médicosocial des personnes âgées ou handicapées ou des frais d'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées.
- De bénéficier d'une aide-ménagère à domicile pour les personnes âgées ou handicapées. L'aide sociale est attribuée sous conditions de ressources et versée par le Conseil Départemental.

Aide au remplissage des dossiers d'aide à l'autonomie à domicile des personnes âgées

- Aide pour l'accompagnement à domicile des personnes âgées, mis en place par les caisses de retraite
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA), mise en place par les départements.

L'Accompagnement à domicile des personnes âgées s'adresse aux retraités fragilisés qui ont besoin de préserver leur autonomie.

L'APA est destinée aux personnes ayant besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Demandes auprès de la MDPH

Et notamment

- Allocation Adulte Handicapé (AAH),
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH),
- Carte mobilité inclusion (CMI).

Aide au remplissage de demande de Complémentaire Santé Solidaire

La complémentaire santé solidaire, avec ou sans participation financière, permet aux personnes aux revenus modestes de régler leurs dépenses de santé.

Le nombre total de dossiers instruits reste stable par rapport à 2024, à l'exception des demandes initiales ou de renouvellement de l'APA, 236 dossiers en 2025 contre 137 en 2024. En effet, les droits avaient pour partie été prorogés de trois années, à compter de 2022.

2-1-2 La domiciliation des personnes sans domicile stable

La domiciliation administrative permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse. Le premier motif de demande de domiciliation est de recevoir du courrier pour accéder aux droits et prestations et concerne très majoritairement des personnes hébergées de façon provisoire.

82 élections de domicile étaient en cours au 31 décembre 2025, et 43 radiations du dispositif ont été réalisées durant l'année, principalement pour absence de manifestation de la personne durant trois mois consécutifs. Certaines personnes sont domiciliées le temps de faire valoir leurs droits, comme le RSA ou la Complémentaire santé solidaire.

2-1-3 Vers un meilleur accompagnement des publics vulnérables

En vue d'améliorer la prise en charge des publics en difficulté dont les bénéficiaires du RSA, le CCAS a signé une convention avec le Département de Vaucluse et France travail afin de définir les principes de l'accompagnement global. Dorénavant, le suivi des personnes est effectué à la fois par un travailleur social du CCAS et un conseiller de France Travail.

Cette initiative, reconnue et soutenue par le Département de Vaucluse, a permis au CCAS d'obtenir une subvention de 15 000 € pour l'année 2025 afin de mettre en œuvre l'accompagnement global et ainsi financer en partie le poste d'assistante de service social pourvu au CCAS.

En 2025, ce sont 88 personnes qui ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, sociales et professionnelles.

3 – Les missions facultatives du CCAS

3-1- L'attribution d'aides financières sous forme de Chèques d'accompagnement personnalisés

Les modalités d'attribution ont été revues en 2021 avec la délivrance de chèques d'accompagnement personnalisés (tickets services) pour l'achat de produits alimentaires et d'hygiène.

Le nombre de demandes reste stable : 107 en 2025, 111 en 2024 pour un montant total attribué en commission de 8170 euros.

Le contexte économique et plus particulièrement l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie impacte sérieusement le budget des ménages, y compris ceux qui perçoivent des revenus d'activité.

3-2 - Aide Pass'Eau

L'aide Pass'eau est une enveloppe allouée par la SAUR au CCAS pour aider les ménages bollénois à payer leur facture d'eau. Cette aide est basée uniquement sur la ligne « Distribution de l'eau potable ». Cette aide peut venir en complément d'une demande faite dans le cadre du Fonds Départemental Unique de Solidarité Logement. Les dossiers sont présentés en commission permanente.

En 2025, 24 aides ont été accordées pour un montant de 4458 euros.

3-3 - Aide Fonds Départemental de Solidarité

Le CCAS participe, dans le cadre de sa politique sociale, aux fonds départementaux suivants : Fonds Solidarité Logement, Fonds d'aide aux jeunes.

Les agents du pôle social sont amenés à constituer les dossiers des bénéficiaires afin qu'ils soient examinés en commission par le Conseil Départemental.

En 2025, 126 dossiers ont fait l'objet d'un accord pour un montant total accordé par le Conseil Départemental de Vaucluse de 22 930 euros. On peut également noter qu'au 31 décembre, 17 dossiers étaient en attente de décision pour un montant de 8361 euros.

3-4 - Instruction des dossiers de surendettement

La commission de surendettement de la Banque de France cherche à aboutir à un accord amiable avec les créanciers. À défaut, elle impose un gel des remboursements ou un échelonnement des dettes. Si la situation ne permet aucun remboursement, une procédure de rétablissement personnel peut être entamée, afin d'effacer les dettes.

Des dossiers de surendettement ont été instruits par le CCAS et validés par les services de la Banque de France. 21 personnes sont concernées en 2025.

Le CCAS assure le suivi des dossiers jusqu'à la validation, pour une durée moyenne de 6 mois.

3-5 - Orientations vers les associations

Des orientations sont également formalisées auprès de nos partenaires : 151 orientations vers la Croix Rouge, 55 vers les Restaurants du Cœur et 16 orientations vers l'épicerie sociale et solidaire ont permis l'accès à des produits alimentaires gratuitement ou avec une faible participation financière. Les orientations sont en augmentation par rapport à l'an passé : 222 en 2025 contre 121 en 2024

L'instruction de demandes d'aides financières n'a d'intérêt que si un accompagnement social est réalisé de façon concomitante. Ce ne peut-être qu'un levier pour régler des difficultés à plus long terme. C'est naturellement dans ce sens que le travail est réalisé au CCAS de la ville de Bollène, soit directement, soit en collaboration avec les organismes partenaires, chacun dans son champ d'intervention respectif.

3-6 - L'aide à l'accès au logement social

Les demandes auprès des bailleurs de la ville de Bollène se font de façon dématérialisée ou en support papier. Les agents du CCAS aident les usagers à réunir les pièces nécessaires à la complétude des dossiers. En complément, des demandes dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL) peuvent être instruites.

3-7- L'aide aux démarches liées à la retraite

Les démarches administratives en lien avec la retraite, notamment la liquidation des droits, sont exclusivement numériques. Or, bon nombre de personnes ne sont pas en maîtrise des outils, ce qui implique la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique qui a concerné 176 personnes en 2025

3-8- Le service de téléassistance

En 2025, l'activité est restée stable, avec 163 foyers au total bénéficiaires de la télé-sécurité, dispositif qui permet une intervention en urgence au domicile des personnes. Nous avons enregistré 28 nouveaux contrats et 17 résiliations.

C'est un service facultatif en partenariat avec l'association « Présence Verte » et dont peut bénéficier toute personne âgée et/ou handicapée qui en fait la demande.

4 – ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS : veiller à la persistance du lien social

Le service dédié aux animations seniors organise des activités pour les plus de 65 ans, dans le but de veiller à la persistance du lien social et de lutter contre l'isolement des seniors.

La politique tarifaire permet de proposer des activités qui, dans leur quasi-totalité, sont gratuites pour les seniors de la ville, que ce soit dans le cadre des animations ou des ateliers de prévention du vieillissement. La participation des seniors est également favorisée par la gratuité des Transports Urbains. Ces deux éléments conjugués sont indispensables pour briser la solitude des aînés.

4 – Les activités et animations

4-1 - Fêtes des grands-mères

Les élus ont distribué environ 300 primevères sur la place de la mairie aux personnes de plus de 65 ans et 60 personnes ont participé à une après-midi jeux suivi d'un goûter offert par le CCAS au foyer 3^{ème} âge Ambroise Croizat.

En 2024, le CCAS a fêté 1 centenaire. Un cadeau lui a été offert à l'occasion de son anniversaire.

4-2 – Thés dansants

7 thés dansants ont été organisés en 2025 réunissant 544 participants à la salle Brassens

4-3 – Semaine bleue

La Semaine bleue est la semaine nationale des personnes âgées et des retraités, avec pour objectif de valoriser la place des seniors dans notre société.

Du 6 au 14 octobre 2025, 281 personnes ont participé aux diverses manifestations :

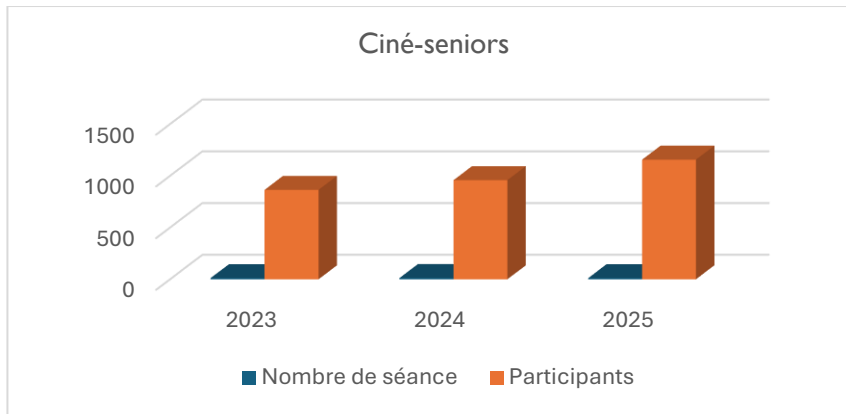
- Journée avec Pique-nique tiré du sac et dessert offert par le CCAS suivi d'une dictée et d'un concours de belote au foyer 3^{ème} âge St Blaise
- Après-midi jeux de société au bar à jeux « B et J »

- Projection au cinéma le Clap
- Théâtre-forum à destination des aidants
- Conférence santé, animée par une podologue
- Ateliers : numérique, réflexologie, yoga

4-4 – Séances ciné-seniors

Le CCAS propose une séance de cinéma mensuelle gratuite aux seniors bollénois, dans le cadre d'une convention avec le cinéma Le Clap.

1156 personnes ont assisté aux 11 projections organisées en 2025. Des personnes étant régulièrement inscrites sur liste d'attente, il a été décidé en 2025 d'ouvrir la seconde salle du Clap. Les résidents de l'EHPAD et de la résidence A.Daudet participent à ces séances.



4-5 - Colis de Noël

La distribution des colis de Noël a eu lieu à la salle Rippert, entièrement rénovée, et en complément les élus ont remis le colis au domicile des bénéficiaires ne pouvant se déplacer.

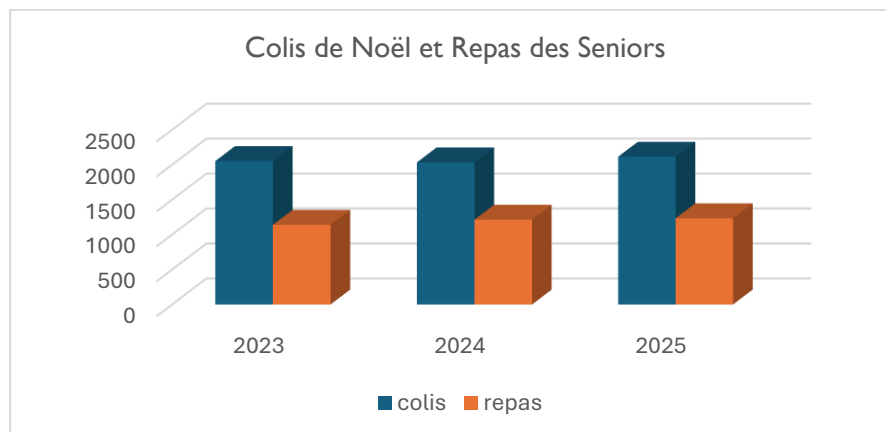
2115 colis de Noël ont été réservés par les seniors

114 nouvelles personnes se sont inscrites. 122 colis ont été livrés à domicile.

4-6 - Repas des seniors

Le repas de fin d'année offert aux seniors s'est déroulé sur 3 jours, les 9, 10, et 11 décembre 2025 à la salle la Cigalière. Il a été suivi d'un spectacle Cabaret.

A cette occasion, ce sont 1234 repas qui ont été préparés et servis par un traiteur. Une borne à selfie était à disposition afin que les seniors puissent repartir avec une photo souvenir.



4-7 - Les ateliers de prévention du vieillissement

Le CCAS s'appuie sur l'association ASEPT pour déployer des ateliers en prévention de la perte d'autonomie.

L'ASEPT PACA assure la promotion et la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé en lien avec l'ARS PACA et les Conférences des financeurs de la région PACA. L'ASEPT PACA réunit les caisses de retraite de base et plusieurs caisses de retraites complémentaires de la Région.

En 2025 ont été réalisés :

- un atelier « numérique » reprenant les bases d'utilisation,
- un atelier sur la nutrition, nutri'activ
- un atelier réflexologie

4-8 – Journée festive à la Cigalière

Cette année le CCAS a organisé une « journée festive » le 6 juin, à la salle des fêtes « La Cigalière »

Cette journée a enregistré la participation de 206 personnes. Le CCAS a offert aux convives l'apéritif ainsi qu'une animation musicale. Cette journée s'est poursuivie par des jeux de rami, belote, pétanque.

5 – La mobilité

5-1 – L'aide à la mobilité des seniors

La communauté de communes exerce depuis le 1^{er} juillet 2021 la compétence transports et mobilités. la convention de gestion de services avec la CCRLP pour l'exercice de la compétence « transports et mobilité – Aide à la Mobilité des Seniors » a été reconduite en 2023, pour trois années. Le service dispose de deux véhicules dont un électrique.

129 personnes ont utilisé l'aide à la mobilité en 2025. 2224 rendez-vous au total ont été honorés pour, majoritairement pour des consultations médicales ou pour des achats alimentaires Le personnel du CCAS accompagne également les usagers dans les commerces car cela correspond à un réel besoin des personnes âgées isolées.

5-2 – Instruction de demandes de gratuité des transports via le TUB

À la vue du caractère social, une convention de gestion a été adoptée en 2022 pour la délivrance des cartes de gratuité du Transport Urbain Bollénois entre le CCAS et la Communauté de Communes Rhône Lez Provence Pour les personnes retraitées, la carte est gratuite à titre définitif. Pour les autres (notamment les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant d'une RQTH) la gratuité est d'une durée déterminée renouvelable.

117 cartes ont été délivrées en 2025, dont 48 renouvellements. Le nombre de cartes est resté stable, les renouvellements sont en augmentation (35 en 2024).

6 – Les actions complémentaires

Toutes les initiatives qui suivent ont été développées dans l'objectif de renforcer le lien social sur la commune, à travers la mise en œuvre notamment d'action de prévention en matière de vieillissement et de santé.

6-1 – Octobre Rose

Dans le cadre d'octobre rose, un Théâtre Forum sur le thème du dépistage du cancer a été organisé le 2 octobre 2025 à la Salle Georges Brassens, avec la compagnie « 6T théâtre » et la pièce « ça n'arrive qu'aux autres ». Cette représentation s'inscrit dans le cadre de la programmation de l'ASEPT.

Sous forme humoristique pour dédramatiser le sujet et le rendre « recevable » par le public ce spectacle, encadré par un meneur de jeu, favorise les interactions avec l'assistance. Les référents professionnels, médecin intervenant au centre de dépistage des cancers (CRCDC) sont présents pour répondre aux questions des participants.

L'intérêt essentiel de ce type d'action est d'une part de faciliter l'expression des résistances liées à la peur de la maladie, et d'autre part, d'informer sur le cancer et sur les enjeux du dépistage.

6-2 – L’animation des jardins familiaux

Le CCAS assure la gestion de « jardins familiaux » destinés aux personnes résidant sur la commune. Ce site comporte 32 parcelles de 100 ou 200 m², disposant d’un cabanon de jardin.

Le CCAS a confié l’aménagement, l’entretien et l’animation d’un espace de 1000 m² à la MFR du Haut Vaucluse. Cette convention permet de valoriser les espaces connexes aux jardins, exploités dans le cadre d’une démarche écologique et surtout pédagogique.

A l’occasion de la fête de la nature, le CCAS a organisé le 15 mai, en présence des jardiniers, les élèves de la MFR, les Résidents de Daudet et les bollénois une journée rythmée par différents ateliers et la présentation d’une exposition « Plantes sauvages et comestibles »

-Ateliers cuisine et plantes et plantations de fleurs d’été, animés par la MFR

-Présentation de la ressourcerie, information sur le réemploi

-Atelier animé par une guide conférencière spécialisée en ethnobotanique

Un Pique-nique tiré du sac a rassemblé l’ensemble des participants avec le café, boisson et dessert offerts par le CCAS.

6-3 - La veille en période de canicule

196 personnes sont inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables incluant les couples, ce qui représente réellement 177 foyers.

Lors des deux déclenchements de l’alerte canicule les 28 juin et 9 août 2025, des dispositions ont été prises pour appeler les personnes inscrites, s’enquérir de leur situation, leur donner les recommandations d’usage et, le cas échéant leur proposer de se rendre dans un lieu climatisé, à la bibliothèque.

Certains habitants nous informent résider dans des maisons anciennes conservant la fraîcheur, et 147 foyers sont équipés de climatisation On peut noter que ce nombre augmente chaque année (102 en 2023).

6-4 - Les permanences

Les structures qui viennent en permanence au CCAS apportent aux usagers des réponses adaptées en matière juridique, d’aide aux victimes ou d’accompagnement familial.

Par convention entre le CDAD, le tribunal judiciaire de Carpentras, le CCAS et la Ville de Bollène, le Point Justice a été labellisé en 2024. Le Point Justice permet d’apporter à toute personne et plus spécifiquement aux personnes en marge des dispositifs de droit commun une information et/ou une consultation juridique.

Des consultations gratuites sont dispensées par les avocats du barreau de Carpentras et un service de résolution amiable des conflits est proposé aux administrés.

1342 personnes ont fréquenté les permanences en 2025, dont 885 bollénois.

Structure	Descriptif
AMAV – Association de Médiation et d’Aide aux Victimes	Permanence d’accueil, d’écoute, d’information pour les victimes d’actes de délinquance.
CDAD – Conseil Départemental d’Accès aux Droits - Point Justice	Permanence d’information juridique par un avocat.
CIDFF – Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles – permanences juridiques	Informations délivrées par des juristes sur le droit des personnes, droit de la famille, procédures civiles, droit pénal.
CIDFF - PADE - Point d’Accès aux Droits et à l’Egalité	Cette structure permet de traiter des questions relatives au droit de séjour des étrangers, et tout ce qui peut être lié à la nationalité, à l’état civil et au droit de la famille.
CONCILIATEUR DE JUSTICE	Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend

	entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge.
SPIP – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	Les missions principales des SPIP sont la prévention de la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées.
ADIL - Agence Départementale d'Information sur le Logement	La mission principale de l'ADIL est d'informer les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement et sur les solutions de logements adaptés (parc locatif ou accession à la propriété)
RESONANCES - Médiation Familiale	Le médiateur familial, accompagne les familles lors de situations conflictuelles. Il favorise la reprise du dialogue pour que les parties trouvent elles-mêmes un accord.
CARSAT	Mise à disposition d'une salle de permanence au service social qui gère ses RDV
CAF	Mise à disposition d'une salle de permanence au service social qui gère ses RDV

V – CONCLUSION sur les activités du CCAS

Sur le plan des ressources humaines, la montée en compétence des agents s'est poursuivie en 2025 grâce à des actions de formation et de professionnalisation

Des formations se sont déroulées sur les thèmes de la santé mentale, la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil. Les agents du CCAS sont formés et habilités « aidants connect », ce qui permet aux usagers de leur donner mandat pour réaliser les démarches numériques les concernant.

L'organisation du CCAS : repérer et accompagner les plus vulnérables

La volonté de la municipalité est d'aller vers les publics et non, comme c'était le cas antérieurement, de laisser les personnes trouver seules le chemin du CCAS et franchir la porte. Cela ne garantissait qu'une seule chose : de rendre inaccessibles les services du CCAS aux usagers qui en ont le plus besoin.

Les situations signalées par nos partenaires ou les services de la Ville sont en augmentation constante, elles donnent lieu systématiquement à une prise de contact et à une évaluation. En complément, des visites au domicile ont été mises en place. Les besoins sont manifestes, ces situations impliquent une attention conjugée des agents du CCAS : il faut pouvoir agir de façon concomitante sur plusieurs difficultés et rapidement. Au regard de la forte demande d'intervention sociale, un poste d'assistant de service social a été créé.

L'analyse des besoins sociaux

Le diagnostic réalisé par le Compas nous apporte des éléments relatifs aux habitants de Bollène, en dressant le portrait social de la Ville. Ces indicateurs ont été partagés avec les partenaires intervenant à Bollène, lors d'un séminaire en novembre 2024. Ils sont une base d'appui pour l'établissement des actions à conduire, notamment dans le cadre des conseils locaux en santé et en santé mentale, ainsi que dans le cadre du conseil local de prévention de la délinquance. Cette analyse assortie d'un plan d'action sera actualisée en début de mandature

L'investissement du CCAS en matière d'action sociale s'est constamment renforcé ces dernières années :

- En matière de compétence obligatoire, à travers la réalisation de l'ABS ce qui n'avait jamais été fait ces 15 dernières années
- En matière de compétence facultative à travers l'optimisation de dispositifs d'aides et notamment dans le cadre du FSL, du Fond Saur RAO, ou bien l'instruction de dossiers de surendettement
- Le développement du partenariat avec la labellisation Point Justice, l'animation des jardins familiaux ou bien encore l'appui financier aux associations à vocation sociale intervenant sur la ville
- La diversification de l'offre d'animation à destination des seniors en introduisant des actions de prévention en matière de santé et de vieillissement.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le



ID : 084-268400462-20260420-DEL_2026_11-DE

L'action du CCAS s'est adaptée aux besoins de la population et l'analyse des besoins sociaux nous permet de mieux appréhender les actions à poursuivre et celles à initier, notamment à destination des jeunes et des aînés, sur les questions de santé psychique et d'isolement ainsi qu'en matière de logement.